

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 12^e JOUR DE NOVEMBRE 2024 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-116-2024 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-117-2024 Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8 octobre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu que le procès-verbal du 8 octobre 2024 soit accepté tel que déposé.

R-118-2024 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 556 293.10\$ soit acceptée tel que déposée.

R-119-2024 Rapport du C.C.E. du 17 octobre 2024

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 17 octobre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

A-6-2024 Avis de motion

Présentation et dépôt du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Monsieur Maurice Rolland, conseiller :

- Donne avis de motion avec dispense de lecture qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro #6-2024, règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.
- Dépose le projet de règlement numéro #6-2024, intitulé règlement sur la

régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu séance tenante.

A-7-2024 Avis de motion
Présentation et dépôt du projet de règlement décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques

Monsieur Ghislain Henri, conseiller :

- Donne avis de motion avec dispense de lecture qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro #7-2024, règlement décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques.
- Dépose le projet de règlement numéro #7-2024, intitulé règlement décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques séance tenante.

R-120-2024 Nomination – Alain Bertrand - Premier répondant

Attendu que la sécurité et le bien-être de l'ensemble des citoyens de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu sont d'une importance primordiale;

Attendu l'importance d'une réponse rapide et efficace en cas d'urgence;

Attendu que la nomination d'un premier répondant contribuera à renforcer notre capacité à gérer les situations d'urgence durant la journée;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité;

Attendu que monsieur Alain Bertrand, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours de premier répondant, niveau 2 (PR2) lors de la prochaine cohorte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu de nommer monsieur Alain Bertrand en tant que premier répondant pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-121-2024 Résolution d'adjudication – Emprunt #4-2024
Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 novembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 novembre 2024
Montant :	1 350 000 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 novembre 2024, au montant de 1 350 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

45 300 \$	4,00000 %	2025
47 200 \$	4,00000 %	2026
49 000 \$	4,00000 %	2027
51 000 \$	4,00000 %	2028
1 157 500 \$	4,00000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,00000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

45 300 \$	4,11000 %	2025
47 200 \$	4,11000 %	2026
49 000 \$	4,11000 %	2027
51 000 \$	4,11000 %	2028
1 157 500 \$	4,11000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,11000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

45 300 \$	3,70000 %	2025
47 200 \$	3,65000 %	2026
49 000 \$	3,70000 %	2027
51 000 \$	3,80000 %	2028
1 157 500 \$	3,85000 %	2029

Prix : 98,50600

Coût réel : 4,19871 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2024 au montant de 1 350 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 4-2024. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

R-122-2024 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 350 000\$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 350 000 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
4-2024	1 350 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 4-2024, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Réal Déry et résolu unanimement :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	45 300 \$	
2026.	47 200 \$	
2027.	49 000 \$	
2028.	51 000 \$	
2029.	53 000 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 104 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 4-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-123-2024 Décompte #1 – Travaux d'asphaltage 2024

Attendu le rapport déposé par Pierre Breton de la firme BHP Conseils, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 4 novembre 2024, par Roxboro Excavation inc.;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Pierre Breton recommande le paiement de 1 208 201.13\$ toutes taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #1, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-124-2024 Approbation budget 2025- Quote-Part – T.P.I.

Considérant l'Entente intermunicipale de services de prévention incendie conclue le 4 janvier 2023 entre les Municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean- Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de ladite entente, tous les coûts qui ont trait à l'un ou l'autre des services visés par cette entente sont répartis à 50 % sur la base de la population de chacune des municipalités participantes comme

établi par le ministère et à 50% sur le prorata des risques moyens, élevés et très élevés identifiés par municipalité. Les chiffres servant au calcul de la répartition des coûts seront actualisés annuellement lors de la préparation budgétaire ;

Considérant que la quote-part que chaque municipalité doit verser à la municipalité responsable est payable en quatre versements égaux soient le 15 des mois de janvier, mars, juin et septembre ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a déposé le budget 2025 relatif à l'Entente intermunicipale Service prévention incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve le budget 2025 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste tel que déposé ;

Que la quote-part 2025 soit versée à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au montant estimé de 21 856.34\$ comme suit :

• 15 janvier 2025	5 464.10 \$
• 15 mars 2025	5 464.08 \$
• 15 juin 2025	5 464.08 \$
• 15 septembre 2025	5 464.08 \$

R-125-2024 Demande d'octroi de droit – Bail 2024-126 – MELCCFP

Attendu qu'en vertu des dispositions du Règlement sur le domaine hydrique de l'état de la Loi sur le régime des eaux, la direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation, nous informe qu'un projet de bail sous seing privé visant à régulariser la présence d'un ouvrage de protection des berges contre l'érosion et d'un débarcadère flottant sur le lit de la rivière Richelieu en face de notre propriété doit être signé ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doit procéder à la signature électronique du projet de bail portant le numéro 2024-126 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Alain Lavallée, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer le bail portant le numéro 2024-126 pour la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-126-2024 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-118-2024, R-120-2024, R-121-2024, R-122-2024, R-123-2024, R-124-2024 et R-125-2024.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13^e jour de novembre 2024.



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale